

Commune de Mus
(30121)

Plan Local d'Urbanisme

***LISTE ET FICHES
DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE***





1. Liste des servitudes d'utilité publique

1. Liste des servitudes d'utilité publique

CODE	NOM DE LA SERVITUDE	REFERENCE LEGISLATIVE	ACTE INSTITUTIF	SERVICE GESTIONNAIRE
AC1	Monuments Historiques Servitude de protection des Monuments Historiques : - nécropole de Pataran (sur le territoire d'Aigues-Vives)	Loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques		Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AS1	Conservation des eaux Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales : - captage de Mus-Pignan	Article L20 du Code de la Santé Publique ; décret n°61.859 du 1er août 1961 modifié par le décret n°67.1093 du 15 décembre 1967 pris pour son application	DUP du 31/08/1993	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
I3	Gaz Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz : - gazoduc Ø 400 « Artère du Languedoc » St Martin de Crau/Montpellier	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 ; article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964		GDF ZAC de St Roman 30470 Aimargues
I4	Electricité Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique) : - ligne 63 kV Vestric/Lunel	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 ; article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964		EDF RTE - GET Cévennes 18, rue Talabot BP n°9 30006 Nîmes Cedex 4
T1	Communications Servitude relative aux chemins de fer	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ; article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques		SNCF
PPR	Plan de prévention des risques Servitude des zones inondables : - PPR le Rhône	Loi n°87.565 du 22 juillet 1987 complétée par la loi du 2 février 1995 ; décret n°95.1089 du 5 octobre 1995	AP n°96.00939 du 2 avril 1996	Préfecture du Gard Direction Départementale de l'Équipement
A2	Agriculture Servitude attachée à l'établissement de canalisations souterraines d'irrigation	Article L152-3 du Code Rural		Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt



2. Fiches des servitudes d'utilité publique
